



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cadre réservé à l'administration
Demande N° :
Déposée le :

DATE prévisionnelle du trajet ALLER :		
Aéroport de départ	St-Pierre	/ /2022
Aéroport d'arrivée		/ /2022
DATE prévisionnelle du trajet RETOUR :		
Aéroport de départ		/ /2023
Aéroport d'arrivée	St-Pierre	/ /2023

PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES - 2022 -

DOSSIER ETUDIANT

1^{ère} demande
Renouvellement

IDENTIFIANT DE L'ÉTUDIANT(E)

Étudiant boursier d'État : OUI NON

nom - prénom					
né(e) le		à			
Formation suivie 2021 / 2022					
	Adresse de résidence à Saint-Pierre & Miquelon		Adresse de résidence du lieu de formation		
BP et rue					
CP - ville					
téléphone	fixe :	mobile :	fixe :	mobile :	
adresse courriel					

FORMATION

Formation(s) envisagée(s) pour l'année universitaire 2022 / 2023	Établissement et lieu de formation

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER (les dossiers incomplets ne seront pas traités)

<input type="checkbox"/>	Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
<input type="checkbox"/>	Copie de l'avis d'imposition 2021 ou de non imposition 2021 (sur revenus de 2020)
<input type="checkbox"/>	Pièce justifiant de la résidence habituelle à ST-PIERRE & MIQUELON (facture d'électricité ou de téléphone ou certificat de résidence établi par votre mairie)
<input type="checkbox"/>	Demande de renouvellement : Documents (diplômes, certificats, relevés...) attestant de la réussite universitaire des deux années précédentes et de l'assiduité aux cours de l'année précédente.
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants boursiers d'État de l'Enseignement Supérieur : copie de la notification d'attribution du CROUS

Vous devez impérativement : *au moment de la demande, compléter et signer l'engagement sur l'honneur (page 3) dès votre inscription effective en métropole, transmettre une copie de votre carte d'étudiant à la préfecture de Saint-Pierre & Miquelon*

Dossier complet à retourner à la Direction des Politiques Publiques et de l'Ancre Territorial
Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon - BP 4200 - 97500 Saint-Pierre & Miquelon

☎ 05.08.41.10.30 / 41.10.23 - ✉ suzanne.demontreux@spm975.gouv.fr / doreen.choi@spm975.gouv.fr

QUOTIENT FAMILIAL

RESSOURCES

Revenus perçus en 2021 et déclarés à l'administration fiscale en 2022 (voir l'avis d'imposition 2021)

Revenus = traitements et salaires + pensions + revenus fonciers + tous autres revenus

Montant total des revenus = euros

Joindre impérativement au dossier copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition

Nombre de parts du foyer : <input type="text"/>		Plafonds de revenus déclarés à l'administration fiscale , minorés de 15 %, permettant de bénéficier du passeport mobilité études.
Le nombre de parts est déterminé par référence aux dispositions de l'article 194 du code général des impôts, soit :		
statut	parts	Plafonds de revenus
célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1	26 631
célibataire ou divorcé ayant un enfant à charge	1,5	39 947
marié sans enfant à charge	2	53 262
célibataire ou divorcé ayant deux enfants à charge	2	53 262
marié ou veuf ayant un enfant à charge	2,5	66 578
marié ou veuf ayant deux enfants à charge	3	79 893
célibataire ou divorcé ayant trois enfants à charge	3	79 893
marié ou veuf ayant trois enfants à charge	4	106 524
célibataire ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4	106 524
marié ou veuf ayant quatre enfants à charge	5	133 155
célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge	5	133 155
marié ou veuf ayant cinq enfants à charge	6	159 786
célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge	6	159 786
et ainsi de suite, en augmentant d'une part par enfant à charge du contribuable.		

Fournir les justificatifs le cas échéant : nombre d'enfants à charge (copie du livret de famille), mariage, divorce, veuvage...

DÉCLARATION DE NON CUMUL D'AIDES

Je soussigné(e) _____
déclare sur l'honneur ne pas avoir bénéficié de l'aide à la continuité territoriale ni du dispositif "Passeport Mobilité Formation Professionnelle" au cours de l'année civile pour laquelle je demande l'octroi d'un "Passeport Mobilité Études" (pour la détermination de la date des déplacements, seule la date du trajet aller est prise en compte).

A _____ le _____ 2022
signature du demandeur ou du responsable légal,

Je soussigné(e) _____
certifie sur l'honneur exacts et complets les renseignements inscrits dans la présente demande,
reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution du Passeport Mobilité Études et m'engage
à les respecter.

A _____ le _____ 2022
signature du demandeur *ou* du responsable légal,
précédée de la mention "lu et approuvé"

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR
pour la transmission ultérieure
de documents attestant l'inscription effective
à une formation dans l'enseignement supérieur

Je soussigné(e) _____,

né(e) le, _____ à _____

bénéficiaire du « Passeport Mobilité Études » pour l'année scolaire 2022 / 2023

m'engage à transmettre

à la préfecture
de Saint-Pierre & Miquelon

la copie de ma carte d'étudiant(e) dès obtention

***A défaut de la remise de ce document avant le 30 novembre 2022,
le remboursement du titre de transport sera exigé.***

A _____, le _____ 2022
signature du demandeur *ou* du responsable légal,

***La réservation du billet doit être effectuée par l'étudiant ou son représentant légal auprès
de l'agence de voyage Horizons SPM pour la fourniture des titres de transport aérien dans
le cadre du passeport mobilité études.***